

Enjeu de la formation préparatoire

ENJEU DE LA
FORMATION
PRÉPARATOIRE À
L'EXAMEN DU PERMIS
DE CONDUIRE, SON
DÉROULEMENT ET LES
CONDITIONS DE
PASSAGE DE
L'EXAMEN DU PERMIS
DE CONDUIRE

Auto-école Nogent 52
situé à 3 boulevard voltaire 52
000 Chaumont
Agrée par la préfecture de
Chaumont
sous le numéro
E 2205200050

Auto-école Nogent 52
situé à 55 rue de Verdun ,
52 800 Nogent
Agrée par la préfecture de
Chaumont
sous le numéro : E 1905200030



AUTO-ÉCOLE
NOGENT 52



Contactez nous

3 boulevard voltaire
52 000 Chaumont

Téléphone : 09 73 14 68 78

55 rue de verdun
52800 Nogent

Téléphone : 0325010125

Mail :
autoecole.nogent@orange.fr

0665747823



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENJEU DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE

L'enjeu principal est d'emmener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- De prendre conscience des facteurs de risques

- De comprendre les interactions entre ses facteurs

- De prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites

- D'adopter une conduite apaisée

- De comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement / l'organisation

La formation :

- Favorise la prise de conscience des risques

- Permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses

- Permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- La mémorisation des règles

- L'assimilation des règles et de comportements à adopter

- La compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises

- Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule de la manière suivante :

- Évaluation de départ

- Inscription

- Formation théorique portant sur des questions « entraînement au code ». Soit à l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant, ou sur internet. L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

- Examen théorique général

- Heures de conduite

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages, car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- Une meilleure mémorisation des règles

- Une meilleure assimilation des règles et comportements à adopter

- Une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être

- Une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route

- Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement sont plus naturels

Pendant cette phase pratique, l'apprentissage de la conduite progressif, prenant en compte la variété des situations de conduite, les élèves seront amenés à circuler : en ville – En rase campagne – Sur autoroute – De nuit – Par temps de pluie...

- (Conduite accompagnée ou Conduite supervisée)

- Examen blanc

- Examen pratique

CONDITION DE PASSAGE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 leçons (pour les élèves en boîte automatique), un examen blanc favorable, et validation des 4 étapes de formation pour l'épreuve pratique. Pour la catégorie AAC, l'élève doit être âgé au minimum de 17ans et demi et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée. Pour les catégories B et CS, il doit être âgé au minimum de 18 ans.

Votre prestation est évaluée par un expert qui juge vos compétences à l'aide d'une grille d'analyse permettant de comptabiliser un certain nombre de points.

L'examen du permis de conduire durera 32 minutes.

Vous serez convoqué 30 minutes avant le début d'examen et devez présenter une pièce d'identité (+ livret d'apprentissage pour les AAC)

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier

- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière

- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours

- Appliquer les règles du Code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs

- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre

- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points/31 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).